

**Avis de modification**  
**Informations sur la mise en œuvre d'un nouveau produit**  
**pour publication sur le site Web**

---

**Nom et code du métier ou de la profession :** *Technicien de motocyclettes (310G)*

**Date de mise en œuvre de la nouvelle norme :** 18 décembre 2023

**Plan de mise en œuvre :**

**Norme de Formation par l'Apprentissage:**

- Les apprentis qui ont commencé leur apprentissage selon l'ancienne norme de formation en apprentissage du 2004 peuvent terminer leur programme en utilisant les objectifs de rendement de cette norme.
- Tous les apprentis dont le contrat de formation est enregistré le ou après le 18 décembre 2023 doivent être formés selon la nouvelle norme de formation.

**Accès standard**

**Norme de Formation par l'Apprentissage:**

- Le nouveau registre sera accessible sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario.

**Description Générale des modifications**

Le contenu et la structure de la norme de formation des techniciens de motocyclettes ont été révisés afin d'être harmonisés avec la norme professionnelle du Sceau rouge 2022 (NPSR) pour le métier.

La structure de la norme de formation par apprentissage 2023 a été réduite de 22 ensembles de compétences, dans la norme de formation par apprentissage 2004, à 17 ensembles de compétences dans la nouvelle norme. Un grand nombre des compétences précédentes ont été intégrées en tant qu'étapes/actions au sein d'un objectif de performance connexe plus large (en tant qu'énoncés "comment faire"). Les répétitions ont été supprimées. La norme révisée respecte les lignes directrices actuelles en matière de style pour la rédaction des objectifs de performance.

L'un des principaux changements apportés à la nouvelle norme de formation par apprentissage est l'utilisation du mot "service" pour définir les multiples activités d'entretien et de réparation effectuées par le technicien moto. Plus précisément, bien que le champ d'exercice du technicien motocyclette désigne l'entretien et la réparation comme des compétences distinctes, aux fins de la nouvelle norme de formation par apprentissage, le terme "entretien" a été utilisé pour désigner les actions et les compétences comprenant les exigences générales en matière d'entretien, telles que les activités d'entretien préventif, ainsi que les activités d'entretien ou de réparation pertinentes nécessaires pour que le véhicule fonctionne conformément aux attentes.

Les exigences en matière de service sont déterminées en fonction du diagnostic et des procédures spécifiques indiquées dans les compétences spécifiques. Cette approche a permis de créer une norme claire et cohérente et, surtout, d'aligner et d'harmoniser le contenu avec l'approche de la norme professionnelle du Sceau rouge (NPSR). Cette révision ne modifie pas le champ d'exercice/le travail des techniciens de motocyclettes, mais fournit un langage clair à des fins de formation.

La nouvelle norme de formation par l'apprentissage contient les 17 ensembles de compétences suivants :

- 9765 Réaliser des pratiques de travail sécuritaire
- 9766 Utiliser des outils et de l'équipement
- 9767 Réaliser des travaux de routine
- 9768 Démontrer des compétences en communication
- 9769 Poser un diagnostic et entretenir des châssis
- 9770 Poser un diagnostic et entretenir des systèmes de suspension
- 9771 Poser un diagnostic et entretenir des roues et des pneus
- 9772 Poser un diagnostic et entretenir des systèmes de freinage
- 9773 Poser un diagnostic et entretenir des moteurs
- 9774 Poser un diagnostic et entretenir des systèmes de refroidissement et de lubrification
- 9775 Poser un diagnostic et entretenir des embrayages et des transmissions primaires
- 9776 Poser un diagnostic et entretenir des boîtes de vitesses
- 9777 Poser un diagnostic et entretenir des transmissions secondaires
- 9778 Poser un diagnostic et entretenir des systèmes électriques
- 9779 Poser un diagnostic et entretenir des systèmes de gestion des véhicules
- 9780 Poser un diagnostic et entretenir des systèmes d'alimentation en carburant et des systèmes de distribution d'air
- 9781 Poser un diagnostic et entretenir des systèmes d'échappement

### **Informations Complémentaires :**

- Les principales déficiences de contenu de la norme de formation par apprentissage existante ont été traitées dans l'ensemble du document, compte tenu de l'ancienneté de la norme existante.
- **Les points importants des modifications apportées à la structure des ensembles de compétences :**
  - Le contenu existant de l'ensemble de compétences précédent 4131 Appliquer les pratiques et procédures de travail générales est maintenant divisé en 3 ensembles de compétences distincts :
    - 9766 Utiliser les outils et l'équipement
    - 9767 Effectuer des pratiques de travail de routine
    - 9768 Démontrer des compétences en communication
  - Le contenu existant des ensembles de compétences précédents 4139 Diagnostiquer et réparer le système de direction et 4149 Diagnostiquer et réparer le châssis et les composants du châssis est désormais couvert par un seul ensemble de compétences 9769 Diagnostiquer et entretenir le châssis.
  - Le contenu existant des ensembles de compétences précédents 4140 Diagnostiquer et réparer la suspension avant et 4141 Diagnostiquer et réparer la suspension arrière est désormais couvert par un seul ensemble de compétences 9770 Diagnostiquer et entretenir les systèmes de suspension
  - Le contenu existant des ensembles de compétences précédents 4142 Diagnostiquer et réparer les systèmes de freinage mécanique et 4143 Diagnostiquer et réparer les systèmes de freinage hydraulique est désormais couvert par un seul ensemble de compétences 9772 Diagnostiquer et entretenir les systèmes de freinage
  - Le contenu partiel existant de 4138 Diagnostiquer et réparer la chaîne cinématique fait maintenant partie de 3 ensembles de compétences autonomes distincts - 9775 Diagnostiquer et entretenir les embrayages et les transmissions primaires, 9776 Diagnostiquer et entretenir les transmissions et 9777 Diagnostiquer et entretenir les transmissions finales.
  - Le contenu existant de 4145 Diagnostiquer et réparer le système de charge, 4146 Diagnostiquer et réparer le système de démarrage électrique, 4147 Diagnostiquer et réparer le système d'allumage et 4148 Diagnostiquer et réparer les accessoires électriques a été fusionné en un seul ensemble de compétences : 9778 Diagnostiquer et réparer les systèmes électriques.
  - Nouvel ensemble de compétences 9779 Diagnostiquer et entretenir les systèmes de gestion du véhicule - reflète les déficiences de contenu qui manquaient dans la norme obsolète de 2004.

- Le contenu existant du 4134 Diagnostiquer et réparer le système de carburation et du 4135 Diagnostiquer et réparer les systèmes d'injection est fusionné dans l'ensemble de compétences 9780 Diagnostiquer et entretenir les systèmes d'alimentation en carburant et en air.
  - L'ensemble de compétences autonome sur l'entretien des pièces de carrosserie (4150) a été supprimé et le contenu pertinent restant a été intégré dans l'ensemble 9767 Exécuter les pratiques de travail courantes.
  - L'ensemble de compétences 4151 Diagnostiquer et réparer un side-car a été supprimé car les side-cars ne sont plus courants en 2023 et sont rarement fabriqués.
- **Les points importants des nouvelles compétences reflètent le contenu manquant :**  
Ces nouvelles compétences ne constituent PAS des ajouts au champ d'activité ou au champ de pratique d'un technicien motocyclette. Elles comblent simplement des déficiences dans le contenu qui manquaient en raison de l'obsolescence de la norme datant de 2004 et s'alignent sur le contenu connexe du NPSR. En outre, les compétences relatives aux motocyclettes à trois roues ont été rendues facultatives car il s'agit d'une technologie plus récente à laquelle les apprentis risquent de ne pas être exposés.
    - 9767.07 Vérifier la réparation des composants au retour de l'atelier spécialisé
    - 9768.05 Encadrer des apprentis ou des collègues
    - 9769.03 Diagnostiquer les systèmes de direction des motocyclettes à trois roues
    - 9769.08 Entretien des systèmes de direction des motocyclettes à trois roues
    - 9770.02 Diagnostiquer les éléments de la suspension avant des motocyclettes à trois roues
    - 9770.06 Entretien des éléments de la suspension avant des motocyclettes à trois roues
    - 9775.05 Diagnostiquer les embrayages automatiques
    - 9775.11 Entretien des embrayages automatiques
    - 9779.01 Lire les codes d'erreur
    - 9779.02 Interpréter les résultats des codes de défaillance
    - 9779.03 Tester les circuits et les composants du système
    - 9779.04 Mettre à jour le logiciel
    - 9769.03 Diagnostiquer les systèmes de direction des motocyclettes à trois roues
    - 9769.08 Entretien des systèmes de direction des motocyclettes à trois roues

- 9770.02 Diagnostiquer les composants de la suspension avant des motos à trois roues
- 9770.06 Entretien des éléments de la suspension avant des motos à trois roues
- **Le contenu des compétences optionnelles qui est devenu obligatoire par l'intégration dans une compétence plus vaste :**
  - 4141.06 Inspecter, tester, ajuster et remplacer les composants du système de nivellement automatique
    - Il s'agit d'une étape/action nécessaire à l'entretien des composants de la suspension arrière et, à ce titre, elle a été intégrée dans le cadre de 9770.07 Entretien des composants de la suspension arrière
  - 4147.08 Inspecter et remplacer les pointes et le condensateur et 4147.10 Régler la synchronisation du système d'allumage à point de rupture
    - Ces étapes/actions font partie de l'entretien des systèmes d'allumage et, en tant que tel, le contenu a été intégré dans 9779.09 Entretien des systèmes d'allumage.
- **Compétences obligatoires devenues optionnelles :**
  - Le contenu des compétences suivantes est lié à une technologie ancienne et, à ce titre, a été rendu facultatif car les apprentis ne peuvent pas être exposés aux roues ou à la technologie connexe et il y a très peu de modèles de motocyclettes qui ont une conception d'engrenage conique avant.
    - 9771.04 Diagnostiquer les roues multi-pièces
    - 9771.08 Entretien des roues multi pièces et leurs composants
    - 9773.03 Diagnostiquer les systèmes de soupapes sur les moteurs à deux temps
    - 9773.10 Entretien des systèmes de soupapes d'un moteur à deux temps
    - 9776.03 Évaluer l'état de couples coniques avant
    - 9776.06 Entretien des couples coniques avant
- Le directeur général a approuvé cette norme le 6 juin 2023.